

- SANTE DE L'ENFANT -

Une fiche sanitaire de liaison est à retirer au secrétariat ou téléchargeable sur le site du Centre Socio Culturel et à rendre impérativement avant l'accueil de l'enfant.

- INSCRIPTIONS -

ATTENTION ! LES PLACES SONT LIMITÉES !

Les inscriptions se prennent à partir du 27 mars 2023 et sont closes le jeudi précédent la semaine souhaitée.

- POUR TOUT RENSEIGNEMENT -

Centre Socio Culturel **imaGine**

Place Adrien Printz, Serémange-Erzange

03 82 52 71 01

contact@csc-seremange-erzange.fr



Centre aéré Printemps 2023



du 17 avr. au 28 avr.

- CONTEXTE -

Animations sur le thème de la musique : découverte d'instruments et de danses . Également au programme : des sorties au lasergame et bien d'autres surprises !

- HORAIRES - LIEUX D'ACCUEIL -

Les activités se déroulent de 9h à 17h.

L'accueil du matin se déroule de 8h à 9h et l'accueil du soir de 17h à 17h30. Les horaires doivent être respectés **scrupuleusement** afin de garantir la sécurité de tous.

Les enfants de 3 à 6 ans sont accueillis au grand salon de l'hôtel de ville.

Les enfants de 7 à 12 ans sont accueillis à la salle sous le gymnase.

- DIVERS -

Pour les enfants d'école maternelle, veuillez à fournir des vêtements de rechange (en particulier des sous – vêtements) en cas d'incident.



- TARIFS -

(comprenant l'encadrement, le repas, les activités et le goûter)

Enfants domiciliés ou scolarisés à Serémange-Erzange	Enfants domiciliés et scolarisés dans une autre commune
--	---

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
5 jours	69.55 €	79.00 €	88.15 €	93.60 €	100.00 €	105.00 €
	76.50 €	86.90 €	96.95 €	102.95 €	110.00 €	116.00 €

Définition des tranches :

Tranche 1 : QF < 550

Tranche 3 : 751 < QF < 1100

Tranche 5 : 1351 < QF < 1700

Tranche 2 : 551 < QF < 750

Tranche 4 : 1101 < QF < 1350

Tranche 6 : QF > 1701

La prestation de service de la CAF est déduite pour les allocataires. La tranche appliquée est déterminée en fonction de votre quotient familial. Pour le calculer, merci de nous présenter votre dernier avis d'imposition. Possibilité de déduire les aides aux temps libres de la CAF, les aides de votre mairie, comité d'entreprise.

Nous vous rappelons que le centre aéré fonctionne du lundi au vendredi (la semaine ne peut être fractionnée). Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de l'enfant sauf en cas de force majeure ou de maladie (sur présentation d'un certificat médical).